



République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 13/12/2021

Date de la convocation:

06/12/2021

Date d'affichage:

06/12/2021

L'an 2021 et le 13 décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Froeschwiller, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 35

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : M. ROMIAN Serge.

Suppléants – sans délégation de vote : MME STURM Céline ;

MM. HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc.

Elus excusés – procuration :

- M. MALL Philippe donne procuration à M. SITTER Pierrot ;

- M. RUTSCH François donne procuration à M. ISEL Roger ;

- M. NIEDERER Gérard donne procuration à M. SCHNEIDER Francis ;

Elus absents:

Titulaire :

M. SCHNEIDER Dominique.

Suppléants :

MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle ;

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : Mme DUDT Lysiane

Réf : 078.2021

Vote : A l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

**078.2021 : Aménagement du carreau Clemenceau, 67250 Preuschedorf (cité des énergies)
: programmation architecturale et muséographique, animation et ouverture d'un lieu de**

création artistique : Demande de cofinancements et convention de partenariat « galerie du puits 1 » (maison du concierge).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°074.2017 en date du 13.11.2017 « Musée français du pétrole : engagement d'une étude de préfiguration d'un nouveau musée du pétrole et des énergies ; acceptation de dons pour le co-financement de cette étude par des entreprises du secteur d'énergie,

Vu la délibération du conseil communautaire n°082.2018 en date du 17.12.2018 : « Développement territorial : projet global de valorisation du patrimoine énergétique et pétrolier local : Validation des enjeux et objectifs de développement »,

Considérant les actions entreprises visant à vérifier les possibilités d'aménagement du carreau Clemenceau à Preuschkorf et à en préfigurer le fonctionnement et l'animation, et destinés à valoriser le patrimoine énergétique et pétrolier local, et notamment :

- une étude de programmation architecturale et muséographique visant à détailler l'organisation des fonctions sur le site, à chiffrer les travaux d'investissement et à définir le contenu du parcours muséographique,*
- un soutien à la démarche de l'artiste-plasticienne Miriam Schwamm qui souhaite entreprendre de nettoyer / réhabiliter l'ancienne « maison du concierge » pour la transformer en lieu de création et de résidence artistique : la « Galerie du puits 1 », facilitant le réseautage sur le site et la mise en relation des acteurs, tout en permettant une occupation et une réappropriation progressive des bâtiments,*
- le développement d'une programmation culturelle qui permette de donner à voir le site et de préfigurer les animations qui pourraient y être conduites (à l'instar de la programmation conduite en septembre 2020), avec notamment un spectacle est notamment prévu en 2022, aux côtés de l'association des amis du musée du pétrole,*

Considérant la possibilité de solliciter des cofinancements pour ces actions (étude de programmation, réhabilitation de la maison du concierge animations),

Vu l'avis favorable de la commission de pôle « tourisme et thermalisme, politique transfrontalière », réunie le 21.09.2021,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 4ème vice-président Mme Lysiane DUDT, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle tourisme et thermalisme, politique transfrontalière,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver une opération visant à vérifier les possibilités d'aménagement du carreau Clemenceau à Preuschkorf et à en préfigurer le fonctionnement et**

l'animation, et destinés à valoriser le patrimoine énergétique et pétrolier local, déclinée en plusieurs actions, notamment :

- **La conduite d'une étude de programmation architecturale et muséographique détaillant l'organisation des fonctions sur le site, chiffrant les travaux définissant le contenu du parcours muséographique,**
- **Le soutien à la démarche de l'artiste-plasticienne Miriam Schwamm, de Preuschdorf, de réhabiliter l'ancienne « maison du concierge » pour la transformer en lieu de création et de résidence artistique,**
- **Le développement d'une programmation culturelle qui permette de donner à voir le site et de préfigurer les animations qui pourraient y être conduites**

En partenariat avec l'association des amis du musée du pétrole et le Parc naturel régional des Vosges du nord, et la commune de Preuschdorf,

- **D'autoriser le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, et notamment une convention de projet concernant le bâtiment de l'ancienne « maison du concierge » avec l'ensemble des partenaires, précisant les conditions de mise en œuvre d'une résidence d'artistique et les apports de chaque partenaire selon leur domaine de compétence respectif, d'une durée de 3 ans renouvelable une fois, à compter du 01.01.2022,**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :**

Dépenses prévisionnelles

Précisez TTC ou HT selon si le porteur du projet récupère ou non la TVA

Nature des dépenses	Montant en € HT
Etude de programmation architecturale et muséographique	23 050 € HT
Transformation de l'ancienne maison du concierge en lieu de création et d'exposition artistique : la galerie du puits 1	20 000€ HT
Programmation en lien avec la transition écologique/énergétique (spectacle)	5 000€ HT
TOTAL	48 050 € HT

Plan de financement prévisionnel

Financiers	Montant en €	Part des cofinancements en %
CeA	7 607 € (33% étude programmation)	15,8%
LEADER	30 000 €	62,4%
Autofinancement CCSP	10 443 €	21,8%
TOTAL	48 050 € HT	100%

- **D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour mener à bien l'opération,**
- **De demander au président de solliciter les différents co-financiers pour une demande de subvention, et notamment l'Europe via le programme LEADER et la CeA (étant entendu que la CEA a d'ores et déjà notifié une subvention),**

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 14/12/2021

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL